

# BOURSES D'EXCELLENCE EN INFORMATIQUE DU CORPS PROFESSORAL DU DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUES, D'INFORMATIQUE ET DE GÉNIE

(RIMOUSKI ET LÉVIS)

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dans le cadre des campagnes de financement de la Fondation de l'Université du Québec à Rimouski, les professeurs et professeures d'informatique du Département de mathématiques, d'informatique et de génie ont contribué à la création d'un fonds capitalisé dont les rendements servent à attribuer une bourse à deux étudiantes ou étudiants inscrits(es) à temps complet au programme d'informatique de l'UQAR.

# **CARACTÉRISTIQUES**

Montant : Une bourse de 750 \$ - Campus de Rimouski et une bourse de 750 \$ - Campus de Lévis

#### Critères d'admissibilité:

- Être inscrite ou inscrit à temps complet au baccalauréat en informatique;
- Détenir une moyenne cumulative d'au moins 3,2/4,3.

#### Cumul de bourses :

Ces bourses peuvent être cumulées avec d'autres programmes de bourses d'excellence de l'UQAR seulement lorsqu'il n'y a pas d'autres candidatures reçues pour un concours donné. Il est également possible de cumuler les bourses du Centre d'aide à la réussite (CAR) et les bourses de soutien financier de la FUQAR dans l'année d'études en cours.

#### **PRIORITÉ**

La priorité sera donnée aux candidates et candidats n'ayant pas obtenu auparavant la bourse ou une des bourses faisant l'objet du présent concours.

#### **COMPOSITION DU DOSSIER**

•	Formulaire de consentement des renseignements personnels \( \preceq \) (dernière page du document)
-	Relevé de notes   (l'original n'est pas requis. Une copie du relevé disponible dans « Mon dossier » est acceptée)
•	Lettre d'accompagnement dans laquelle le ou la candidat(e) peut faire valoir sa candidature (réalisations particulières, participation à des activités para-universitaires, etc.)

#### CHOIX DES BOURSIÈRES ET BOURSIERS

Un jury composé de trois professeurs(es) du Module de mathématiques et d'informatique procédera à la sélection des lauréats.

Les résultats du classement seront transmis quatre semaines après la date limite du concours au responsable des programmes de bourses d'excellence au **Décanat des études** qui fera le suivi auprès de la Fondation de l'UQAR. Cette dernière informera toutes les candidates ou candidats par courriel dans les semaines qui suivront.

Tous les dossiers seront traités confidentiellement.

#### MODALITÉS ET DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

La candidate ou le candidat doit présenter sa demande au plus tard le :

### 16 janvier 2024, 16 heures

N. B. Tout dossier incomplet à la date limite de présentation de la demande pourrait ne pas être considéré. Il est de la responsabilité de l'étudiante et de l'étudiant de voir à ce que son dossier soit complet.

### LIEU DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Votre demande ainsi que tous les documents s'y rattachant doivent être transmis par courriel avec des fichiers joints en **format PDF** à l'adresse BDE-bourses1ercycle@ugar.ca.

#### MODALITÉS DE VERSEMENT DES BOURSES DE LA FONDATION

Les bourses seront attribuées lors d'une cérémonie au trimestre d'hiver, à Rimouski et à Lévis, en présence des donatrices et donateurs, et à laquelle les lauréates et lauréates doivent nécessairement assister.



## Formulaire de consentement des renseignements personnels

Par la présente, je soussigné consens à ce que les renseignements personnels contenus dans mon dossier étudiant de l'UQAR, incluant mon numéro d'assurance sociale, soient transmis par l'UQAR à la Fondation de l'UQAR dans le cas où une bourse me soit octroyée par cette dernière, aux fins d'émission du chèque et du formulaire T4 requis pour le paiement de la bourse. Seuls les renseignements nécessaires à ces fins seront communiqués. Ces renseignements seront conservés de manière sécurisée par la FUQAR pour une durée d'un an. Dans le cas où le paiement de la bourse se fasse sur plus d'une année, la FUQAR conservera les informations pour la durée de la validité de la bourse.

Il vous sera possible, en tout temps, d'accéder aux renseignements personnels vous concernant et de les rectifier, au besoin.

Ce consentement est obligatoire en vue de l'obtention et du paiement de la bourse. En cas de refus ou de retrait de votre consentement, la bourse ne pourra vous être versée et les formulaires fiscaux ne pourront être émis.

Prénom et nom	Code permanent de l'UQAR
Signature	 Date